

Conseil de ville
2800 Delémont

RESOLUTION

Delémont, le 30 novembre 2009

Pour une répartition équitable du bénéfice de l'UBS

Suite aux déboires financiers de l'UBS, la Confédération a investi 6 milliards de francs sous forme d'actions notamment. Au mois d'août, elle a revendu ses participations, en encaissant au passage un bénéfice de 1.2 milliard.

Si la situation de l'UBS semble s'être améliorée aujourd'hui, il est important de rappeler qu'elle ne paiera pas d'impôts à la Confédération, aux Cantons, ni aux Communes durant plusieurs années. En effet, la banque pourra déduire lors des prochains exercices, les pertes accumulées en 2008 et 2009. Pour la Confédération, cette perte sera compensée grâce à la vente des actions. Par contre, pour les Cantons et les Communes, il n'y aura aucune compensation et ils subiront de fortes pertes d'impôts.

Aussi, le Conseil de Ville de Delémont demande à la Confédération de redistribuer une part de ce bénéfice aux Cantons et Communes touchés par le manque de rentrées fiscales, liée aux pertes de l'UBS.

1. ~~Signature~~

 2. ~~Signature~~

 3. ~~Signature~~

 4. ~~Signature~~

 5. ~~Signature~~

 6. ~~Signature~~

 7. ~~Signature~~

 8. ~~Signature~~

 9. ~~Signature~~

 10. ~~Signature~~

 11. ~~Signature~~

 12. ~~Signature~~

 13. ~~Signature~~

 14. ~~Signature~~

 15. ~~Signature~~

 16. ~~Signature~~

 17. ~~Signature~~

 18. ~~Signature~~

 19. ~~Signature~~

 20. ~~Signature~~

 21. ~~Signature~~

 22. ~~Signature~~

 23. ~~Signature~~

 24. ~~Signature~~

 25. ~~Signature~~

 26. ~~Signature~~

 27. ~~Signature~~

 28. ~~Signature~~

 29. ~~Signature~~

 30. ~~Signature~~

 31. ~~Signature~~

 32. ~~Signature~~

 33. ~~Signature~~

 34. ~~Signature~~

Didier Nicoulin
Groupe CS-POP-Verts